

Niveau
5**BTSA**

Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole

Quels métiers ?

Le BTSA ACSE permet **l'installation en tant qu'exploitant agricole** mais aussi l'accès à des postes variés dans les activités de conseils et d'expertise (gestion, technique, conseil, formation, animation, finances...), au sein d'exploitations agricoles, de coopératives, d'organismes de développement agricole mais aussi dans des entreprises du secteur de la production, des services, de l'approvisionnement.

Formation

Le BTSA ACSE est centré sur le **pilotage et la gestion d'une exploitation agricole**. La formation permet d'acquérir des connaissances techniques (agronomie, zootechnie, gestion...), de maîtriser les outils de diagnostic et d'analyse et de développer des savoir-faire (communication, conduite de projet, méthodologie...).

L'agroécologie et l'approche stratégique sont au cœur de la formation, permettant aux futurs techniciens d'appréhender la complexité et les mutations de l'environnement dans lequel ils vont évoluer.

Cette formation n'exige pas de connaissances agricoles préalables.

Durée de la formation

Le programme de la formation s'étale **sur 2 ans**. Les demandes d'inscription sont étudiées entre juin et novembre.

Cas particulier : les candidats dispensés peuvent bénéficier d'une réduction de la durée sous certaines conditions, **après acceptation par le responsable de formation**.

Dans ce cas, la **date limite d'inscription** est le **15 février** de l'année civile précédant l'année d'examen (ex. : le 15 février 2024 pour un examen en 2025).

Contenu

La formation est organisée en modules.

• **5 modules de base communs à tous les BTSA (enseignement général)**

M21 Organisation économique, sociale et juridique

M22 Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation

M23 Langue vivante

M41 Traitement de données (mathématiques)

M42 Technologies de l'informatique et du multimédia
• **9 modules spécifiques à l'option ACSE (enseignement professionnel)**

M51 Diversité des agricultures et politiques publiques

M52 Agricultures, agriculteurs, environnement professionnel et territorial

M53 Gestion économique et financière de l'entreprise agricole

M54 Gestion sociale, administrative, juridique et fiscale de l'entreprise agricole

M55 Entreprise agricole, produits agricoles et marchés

M56 Stratégie de l'entreprise agricole

M57 Caractériser un agroécosystème

M58 Conduite de systèmes biotechniques

M59 Construction d'un système biotechnique innovant

Stage

La formation inclut un **stage obligatoire** de 8 à 12 semaines dans une exploitation agricole (autre que l'exploitation familiale). Le stage est le support d'un dossier qui sera présenté à l'examen.

Des **stages complémentaires** peuvent être réalisés dans d'autres exploitations agricoles ou dans des organismes agricoles.

La durée globale des stages ne peut excéder 16 semaines.

Sessions de regroupement*

5 sessions de regroupement font partie du programme de la formation. Elles se déroulent dans des établissements partenaires de l'Institut Agro Enseignement à distance, à Saint-Genest-Malifaux (42) et à Marvejols (48). Les frais d'hébergement, de restauration et de transport sont à votre charge. Les sessions sont essentielles pour optimiser votre formation et vous préparer aux épreuves d'examen. Elles sont également source de motivation et favorisent la coopération au sein du groupe.

Des classes virtuelles sont également proposées tout au long de la formation.

*Sous réserve de modification et d'un nombre suffisant de participants.

Tarifs

Consultez les tarifs à jour sur ead.institut-agro.fr

Examen

L'examen a lieu en juin et est divisé en 2 groupes d'épreuves. Les conditions de délivrance du diplôme sont les suivantes :

- avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 sur 20 à l'ensemble des épreuves nationales terminales,
- justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20, calculée sur le total des points obtenus à l'ensemble des épreuves, après application des coefficients.

• 2 épreuves nationales terminales : 18 coefficients

Épreuves	Coef.	Durée	Modalité
E1 Expression française et culture socio-économique (M21, M22)	6	4 h00	écrit
E7 Épreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel en 2 parties			
– E7-1 Dossier de stage: soutenance orale du dossier et traitement oral d'une question proposée par le jury	8	1 h50	écrit et oral
– E7-2 Dossier écrit (8 pages maxi) et entretien oral	4	25 minutes	écrit et oral

• 5 épreuves terminales⁽¹⁾ : 18 coefficients

Épreuves	Coef.	Durée	Modalité
E2 ⁽²⁾ Expression française et culture socio-économique (M21, M22)	3	30 minutes	oral
E3 Langue vivante (M23)	3	1 h00	oral
E4 ⁽³⁾ Traitement de données (M41, M42)	3	3 h00	écrit
E5 Épreuve d'économie et de gestion (M51, M52, M53, M54, M55, M56)	5	4 h00	écrit
E6 Systèmes techniques durables Document écrit présentant les systèmes de production étudiés par le candidat, et entretien (M56, M57, M58, M59)	4	1 h30	écrit et oral

(1) Épreuves terminales en juin pour les candidats de l'enseignement à distance.

(2) « Expression, communication et compréhension du monde ».

(3) L'épreuve E4 contient une partie spécifique au BTSA choisi.

Formation en « parcours complet » en 2 ans

Les candidats en « parcours complet » passent l'intégralité des épreuves d'examen.

Conditions d'inscription :

- soit être titulaire d'un des diplômes suivants:
 - Brevet de technicien agricole, toutes options
 - Brevet de technicien, toutes options
 - Baccalauréat général, toutes séries
 - Baccalauréat technologique, toutes séries
 - Baccalauréat professionnel, toutes séries
 - DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires) options A et B
- soit être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau 4, enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP),
- soit avoir accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités, et sur avis du responsable de formation,
- soit justifier de **36 mois d'activité professionnelle** à temps plein, à la date du début des épreuves, sur avis du responsable de formation,
- soit avoir suivi une formation à l'étranger et après une demande de dérogation auprès du directeur de la DRAAF*.

Dispense d'épreuves

Les candidats **déjà titulaires d'un BTS, BTSA, DUT, DEUG, DEUST** ou d'une **Licence 2** peuvent demander la dispense des épreuves **E1** (épreuve nationale terminale), **E2, E3 et E4** (épreuves terminales).

Conditions de redoublement

En cas d'échec à l'examen, vous pouvez garder le bénéfice des notes obtenues aux différentes épreuves, y compris celles inférieures à 10, durant les 5 sessions suivantes.

N.B. : les épreuves E7-1 et E7-2 sont indissociables. Les candidats décident soit de maintenir la note globale E7, soit de repasser les 2 parties de l'épreuve.

* DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt